Réunion publique sur le projet de commune nouvelle :

Bagnols, Le Bois-d'Oingt, Moiré, Oingt, Saint-Laurent -d'Oingt

Le Bois-d'Oingt, 24 mai 2016 à 19h, à la Salle des fêtes.

L'information avait été distribuée dans les boîtes aux lettres par un tract signé des maires.

Rappel des épisodes précédents.

Les maires ont expliqué que plusieurs réunions préparatoires destinées à définir le périmètre de ce projet, avaient eu lieu, allant jusqu'à un périmètre de 13 communes. Début mars 2016, le périmètre choisi, n'était pas encore le périmètre actuel (voir les CR des réunions de conseil de Saint-Laurent-d'Oingt). C'est donc mi-mars que la décision a été prise d'arrêter le dialogue et de choisir le périmètre actuel.

Au Bois-d'Oingt

Le 24 mars, les conseillers du Bois-d'Oingt ont été réunis en réunion privée pour préparer le budget 2016. A la fin de la réunion, le maire a annoncé le projet des 5 communes et donné le nom choisi : Val d'Oingt.

Jeudi 31 mars s'est tenu le conseil municipal public sur le budget. Puis le projet de commune nouvelle a été abordé. Pascal Terrier est intervenu pour une communication rédigée et argumentée sur le principe même des regroupements de communes, qui nuisent à la proximité des élus avec les habitants. Il y a eu des échanges extrêmement vifs avec le maire et les adjoints, l'argument de l'exécutif étant qu'ils avaient été élus pour prendre des décisions et qu'ils prenaient ainsi leur responsabilité.

Avant le vote, Marie-France Rochard, est intervenue pour expliquer son vote négatif : la démarche de regroupement est bonne, mais les délais imposés sont irréalistes. Les dossiers ne sont pas prêts. Il n'y a rien qui oblige à aller si vite. Tous les problèmes vont surgir après, alors qu'il n'y aura plus de possibilité de reculer ou de négocier. La population n'est même pas informée. Il faut prendre le temps de la concertation.

Extrait du CR de ce conseil : Délibération de principe portant sur un périmètre en vue d'une commune nouvelle qui permettra de commencer à travailler avec les communes de Bagnols, Moiré, Oingt et St Laurent d'Oingt dans le but d'un rapprochement éventuel. 17 pour / 2 contre

Le 15 avril, démarche d'une conseillère pour demander au maire la possibilité de consulter le dossier de la commune nouvelle et de participer aux groupes de travail qui sont parait-il, mis en place. Réponses négatives: il n'y a pas de dossier.

Plus rien jusqu'à la démission des 3 conseillers de Bagnols. Les conseillers municipaux des 5 communes reçoivent une convocation pour une réunion commune le 12 mai 2016. Des détails sont donnés sur la future organisation, mais encore avec de nombreux points d'interrogation. Les réponses : nous ne savons pas car les services de l'Etat ne nous aideront que lorsque nous aurons transmis notre vote au préfet. Donc il faut décider sans savoir, la charte se rédigera après.

Article dans Le Progrès autour d'une interview de Jean-Yves Trincat.

Annonce de l'organisation d'une réunion publique ouverte à tous les habitants des 5 communes, le 24 mai.

Compte-rendu de la réunion publique du 24 mai 2016

Plusieurs centaines de personnes sont présentes, dans la salle des fêtes du Boisd'Oingt.

Chaque commune est représentée à la tribune par son maire : Jean-Luc Dumas (Bagnols), Jean-Yves Trincat (Le Bois-d'Oingt), Paul Périgeat (Saint-Laurent-d'Oingt)

Le 1^{er} adjoint d'Oingt, Philippe Proïetti, explique l'absence d'Antoine Duperray, hospitalisé. Il le représente et ouvre la réunion. Le maire de Moiré est représenté par la première adjointe, Anny Commandeur. Deux jeunes avocats sont présents pour répondre aux questions juridiques.

Il s'agit d'une réunion d'information et les participants pourront poser des questions, mais la séance devra se terminer à 20h30.

Un diaporama est présenté sur écran : il résume l'organisation des communes nouvelles, présente les différentes étapes nécessaires à leur mise en place, évoque les contraintes administratives et financières. Les conseils doivent voter à la majorité simple le même texte et les décisions seront transmises au préfet avant le 30 juin 2016. Le préfet prendra sa décision en octobre et tout se mettra en place fin décembre. Les anciennes communes cesseront d'exister en tant que collectivités territoriales.

La période provisoire de trois ans avant les prochaines élections de 2020 débutera en janvier 2017. Le maire de la commune nouvelle sera élu. Les 69 conseillers municipaux actuels resteront en fonction pour composer le conseil de la commune nouvelle. Le conseil (désignera ?) les adjoints (maximum de 30% des conseillers) parmi ses membres. Les anciens maires des communes actuelles deviendront maires délégués, avec le rang d'adjoints. Ils ne cumuleront pas les indemnités, mais garderont une indemnité proportionnelle à la taille de la commune.

Il n'y aura plus qu'un seul budget, une seule mairie (les autres seront mairies annexes). Les personnels dépendront tous de la commune nouvelle.

En 2020, les élections municipales se dérouleront dans les conditions d'une commune de plus de 3500 habitants. Il y aura 29 conseillers municipaux.

Compléments d'information: ils seront élus au scrutin de liste à 2 tours avec dépôt de listes paritaires. Les sièges seront répartis entre les listes, à la proportionnelle à plus forte moyenne avec prime majoritaire de 50% attribuée à la liste arrivée en tête. Parmi ces conseillers sera élu le maire de la commune nouvelle, puis les adjoints. Un maximum de 30% du nombre de conseillers pourra être adjoint, soit 8 adjoints et 5 maires délégués.

Le débat qui donne la parole à la salle, est ouvert à 19h45. Il est annoncé qu'il devra s'arrêter à 20h30.

• Q : En début de débat, la présidente de la fédération Patrimoine des Pierres dorées, interroge les maires sur leurs projets en matière de protection et de mise en valeur des paysages et du patrimoine. Les 5 communes ont des patrimoines remarquables et leurs maires ont voté en 2014, à la Communauté de communes le projet de candidature pour la labellisation « Pays d'art et d'histoire » pour la région des Pierres dorées. Six associations dans le périmètre de la commune nouvelle, font partie de la fédération. Celle-ci demande à être associée à la préparation de la charte sur ces questions. Elle peut faire des propositions intéressantes pour le développement du tourisme et la mise en valeur du secteur. R. Les maires sont attentifs à ces questions de patrimoine.

Des incertitudes subsistent sur de nombreux points de cette période transitoire et les questions posées par les participants permettent de les cerner. On peut les regrouper en plusieurs thèmes :

- Q : Les données actuelles : peut-on avoir les tableaux des budgets et de l'endettement des différentes communes ? R : Ces données ne sont pas disponibles.
- Q : Les indemnités des élus : elles deviendront proportionnelles à la taille d'une commune de plus de 3 500 habitants. Les dépenses vont-elles augmenter ? ou pourrons-nous faire des économies ? R : Il ne pourra pas y avoir cumul d'indemnités dans la commune nouvelle. Mais les taux vont augmenter pour une commune de plus de 3500 habitants. Quelles seraient les indemnités des 21 adjoints pendant les 3 années provisoires ? Il devrait y avoir un plafonnement à ne pas dépasser ? A préciser... L'économie devrait être nulle, même en 2020, car il y a un maire en plus à financer.
- Q : Cette suppression des communes actuelles, n'était pas prévue dans les programmes des équipes en place. Pourquoi l'imposer en urgence, sans consulter la population ? R : il y a des dotations supplémentaires à attendre.

Remarque: on ne sait pas à combien s'élèverait le bénéfice attendu?

Attendre une année supplémentaire pour préparer le mieux possible ce projet, avec les élus, les personnels et une meilleure concertation avec la population, ne devrait pas entrainer de grandes pertes (à chiffrer précisément). Et cela éviterait bien des déboires futurs.

- Q : Les habitants pourront-ils donner leur avis ? Faire des propositions ?
 Comment savoir s'ils sont d'accord ? R : Non : les conseils ont été élus pour prendre des décisions. Les maires refusent un référendum (qui ne leur est pas demandé) et ne proposent rien pour organiser une concertation plus poussée avant les décisions.
- Q : Le périmètre de cette commune : pourquoi ne pas avoir associé Légny, dont le conseil a demandé à être intégré ? N'y aurait-il pas intérêt à avoir une commune encore plus étendue pour bénéficier de services et d'équipements plus importants (ex : Médiathèque, Petite enfance...) ? R : Légny avait d'abord refusé. Il n'est plus question de changer.
- Q : Peut-on connaître la Charte ? R : Elle n'est pas rédigée.
- Q : Après le vote des conseils dans 3 à 4 semaines, en juin, les communes pourront-elles revenir en arrière et se désengager ? R : Non ce sera impossible à partir du moment où le préfet aura reçu le dossier de demande de création.

Remarque: Les votes des conseillers vont se tenir sans que les éléments indispensables à cette prise de décision leur soient donnés, pas de présentation de la charte, pas de réflexion sur les projets à faire ensemble.

• Q : Si la population n'est pas consultée, il serait encore plus légitime que tous les conseillers municipaux participent aux travaux préparatoires. Actuellement seule une partie ont été invités à participer à des groupes qui viennent juste de se mettre en place. Tous les conseillers participent dans leur commune actuelle à des commissions qui se ressemblent. Il suffit de réunir des séances de travail avec tous les membres de ces commissions. Pas de réponse.

Remarque: ces groupes seront importants en taille, mais cela préfigurerait le mode de fonctionnement du conseil de la commune nouvelle, avec ses 69 conseillers, et ses commissions, pendant les 3 années entières de la période transitoire qui nous est imposée par la décision des maires de délibérer sans attendre les prochaines élections. Pourquoi ce qui serait impossible pendant les 6 mois de la période préparatoire, devrait devenir facile pendant les 3 ans qui s'ouvrent ?

• Elections 2020 : Remarque : Le mode de scrutin pour 2020 va changer pour 4 des communes sur 5. Une partie de représentation proportionnelle, va amener

la présence de plusieurs listes dans le conseil, et les obligations de la parité, peuvent aussi bouleverser la répartition des élus entre les communes. Il n'est pas certain que toutes les communes auront dans le conseil de la commune nouvelle, plus de 1 à 2 élus, y compris, le maire délégué. Il y a obligation, en effet, que les maires délégués et les adjoints soient d'abord élus de la commune nouvelle, avant de représenter leur ancienne commune.

- Q : Quelle participation des conseillers issus de listes non majoritaires, mais néanmoins légitimes, dans les commissions et groupes de travail ? La loi dit qu'elle est de droit pour les communes de plus de 1000 habitants. Ce droit est encore plus fort dès que l'on dépasse 3 500 habitants, avec des contraintes liées à l'information des conseillers et au déroulement des séances des conseils. Depuis avril, les élus de la liste 2014 « Le Bois-d'Oingt, demain », qui représentent 365 votants, demandent à participer aux réflexions et au travail des groupes qui préparent cette commune nouvelle. R : Ils n'ont reçu aucune réponse. Ils ont demandé, à cette réunion du 24 mai 2016, que l'ensemble des conseillers des 5 communes soient intégrés à ce travail.
- Q : Qu'en est-il du PLU de chaque commune, et du futur PLU unique commun ? Sachant que c'est le maire de la commune nouvelle qui, dès 2017, aura autorité pour signer toutes les autorisations d'urbanisme ? et sachant qu'il n'y a pas de groupe de travail urbanisme, dans les groupes de travail ? R : pas de réponse précise.
- Q : Quels sont les projets pour 2017 et comment se réalisent les projets 2016, en tenant compte ou pas, de la commune nouvelle ? R : les communes réaliseront leurs projets, tels qu'ils figurent dans le programme électoral de leur liste.

Malgré le nombre de questions que beaucoup souhaiteraient évoquer, la séance est levée d'autorité un peu après 20h30.

Des impressions générales à la sortie

Sans doute beaucoup de frustration dans la salle, pour cette interruption imposée.

Un fort malaise, lié aux réactions disproportionnées à des questions de la salle qui n'avaient rien d'agressif.

Peu d'esprit de dialogue et d'ouverture.

Rien d'enthousiasmant autour de ce projet. Que veut-on faire ensemble ?

Cette démarche « Commune nouvelle » mériterait un meilleur sort, une préparation détaillée et complète un dialogue sur tous les sujets. Ce serait le moyen de tout remettre à plat et de reconstruire quelque chose de nouveau.

Il manquait dans les élus qui se sont exprimés, quelqu'un d'expérimenté, ayant le sens des relations humaines et le désir de communiquer, de convaincre.

Les sentiments de la salle : indigné, inquiet, offensé, insatisfait. Se sentir méprisé en tant qu'électeur et citoyen. C'était juste une information et encore bien incomplète et pas le début d'un beau projet.

Peut-être cette expérience va-t-elle servir ? Mais dans cette entreprise délicate où se sont lancés trop rapidement les élus, ils ne peuvent pas espérer de l'aide ou de l'indulgence de la part de citoyens ainsi ignorés.